

COMMUNIQUÉ
PARIS, LE 8 JANVIER 2015

ATTAQUE DE CHARLIE HEBDO. *Réaction de Claude Tarlet, président de l'Anaps, Alliance nationale des activités privées de sécurité.*

**La famille de la sécurité est endeuillée.
Nos entreprises joueront pleinement leur rôle face à ce drame
pour accompagner les forces de police dans leur mission**

Je souhaite d'abord exprimer notre indignation face à l'acte de barbarie inqualifiable dont a été victime Charlie Hebdo. Nos pensées vont vers les familles des victimes.

À travers ce communiqué, l'ensemble des acteurs de la sécurité privée souhaitent témoigner de leur solidarité et de leur soutien aux forces de l'ordre. Certes, le rôle de la sécurité privée n'est pas de veiller à l'ordre public mais les entreprises joueront pleinement leur rôle d'acteur qui, dans leur mission de prévention et de vigilance, contribuent à la sécurité globale de la nation.

Les entreprises de sécurité sont mobilisées pour défendre un droit inaliénable qui a été bafoué : celui de la sécurité des Français.

Les entrepreneurs rassemblés au sein de l'Anaps et l'ensemble des 170 000 salariés sont conscients de leur responsabilité citoyenne et expriment leur indignation face à l'acte de terrorisme dont a été victime Charlie Hebdo. C'est la liberté de la presse et la liberté d'expression qui ont été conspuées ; ce sont des valeurs intangibles de la République qui ont été attaquées.

Au nom de la profession toute entière, je tiens à exprimer le soutien total de nos entreprises à toutes les démarches qui sont et seront engagées par le Gouvernement pour lutter contre les actes terroristes et accompagner l'action des forces de l'ordre.

À propos de l'ANAPS

Créée le 17 janvier 2013, l'Anaps, Alliance nationale des activités privées de sécurité, regroupe treize organisations représentatives du secteur, toutes activités confondues : surveillance humaine, sécurité électronique, télésurveillance, transports de fonds et de valeurs, sûreté aéroportuaire, enquêtes privées, protection de personnes, conseil, formation.

Un interlocuteur fédérateur, unique et légitime

Au moment où se dessine un nouveau cadre législatif pour les métiers de la sécurité privée (la révision du livre VI du code de la sécurité intérieure, ex loi de 1983), l'Anaps, fruit de l'unité de la profession, est un interlocuteur responsable et lisible pour les pouvoirs publics.

Contact presse

Sandrine Legrand-Diez

sld@fluide-com.fr

Tél.: 01 78 09 68 82 - 06 18 05 40 44

anaps
ALLIANCE NATIONALE
DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Alliance nationale des activités privées de sécurité

88 avenue des Ternes, 75017 PARIS

contact@anaps-securite.org